



Amiens, le 13 août 2019

Sécheresse - Renforcement des mesures de surveillance et de limitation des usages de l'eau sur les bassins hydrologiques de la Maye et de la Bresle



Le département de la Somme, à l'image de l'ensemble des Hauts-de-France, fait l'objet d'un déficit pluviométrique depuis plusieurs mois. Ce contexte entraîne une dégradation de la situation hydrologique de notre territoire, qui a conduit à constater par arrêté préfectoral le franchissement du seuil de vigilance pour le secteur hydrologique de la Maye le 5 juillet 2019, étendu aux secteurs de la Bresle, de l'Avre et de Somme-Amont le 25 juillet 2019.

La poursuite des déficits pluviométriques couplée aux épisodes de forte chaleur ont contribué à accentuer la baisse des niveaux des eaux aussi bien de surface que souterraines. La préfète de la Somme a ainsi signé deux nouveaux arrêtés le 12 août 2019, actant du franchissement du seuil d'alerte sur le secteur hydrologique de la Bresle, et du seuil d'alerte renforcée pour celui de la Maye. Ces arrêtés renforcent les mesures coordonnées de surveillance, de limitation et d'interdiction provisoires des usages de l'eau sur ces territoires.

Si ces mesures réglementent prioritairement les usages de l'eau à des fins d'agrément ou de loisir, elles concernent néanmoins toutes les catégories d'usagers (particuliers, collectivités, exploitants agricoles, industries). Ces dispositions s'appliquent jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

Sur l'ensemble du département, les niveaux débitométriques et piézométriques sont orientés à la baisse, et les mesures de vigilance sont maintenues sur les secteurs de l'Avre et de la Somme-Amont.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource en eau, il est demandé à chacun une gestion responsable et économe de l'eau, que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, dans les nappes souterraines ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics. Chaque citoyen doit d'être vigilant et faire preuve de civisme pour limiter sa consommation au strict nécessaire et lutter contre le gaspillage pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers.